

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3307 10 décembre 2015

SOMMAIRE

Edinformatic S.A158095	Quest Diagnostics Intermediate Holdings	
Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l 158693	S.à.r.l.	.158716
Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l158692	Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l	
Financière Internationale de Développement	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	.158723
158692	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l.	
Global Sports Entertainment S.à r.l158692		.158695
Lions Gate International Slate Investment S.A.	Socafam	.158691
	Société de Participation Indane S.A	.158690
Loulos Holdings S.à r.l	Société de Participation Indane S.ASPF	.158690
McCoy Global Holding S.à r.l	Solidago S.à r.l.	.158690
Medtronic AF Luxembourg S.à r.l158694	Solid Ventures	.158691
Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l158694	Syncron Luxemburg	.158721
Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à	TE Connectivity S.à r.l	.158696
r.l	Thiel AS Logistics A.G	.158697
MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine	Three Six O' S.A	.158697
familial	Trans European Oil & Gas Luxco S.à r.l	.158690
Mermaid S.A	Trees S.A	.158698
Metty's Kabelmontage S.à.r.l158695	Trek Invest S.A.	.158696
Musashi S.A	TS Beteiligungsgesellschaft S.A	.158697
Nazobel S.A	UnitedHealthcare International I	.158698
Omicron Equities II S.A	UnitedHealthcare International V	.158698
Ô Poils S.à r.l	V2 Holding S.à r.l	
Pirineos AM Investment S.à r.l158694	Venip S.à r.l.	
Polska Development S.A158727	Victorex	



Trans European Oil & Gas Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 199.969.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 2 octobre 2015, l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Hans Fredrik Arstad de son mandat de gérant de la Société avec effet au 2 octobre 2015;
- nommé Haroun Cyrus Tancredi Samson Baron van Hövell tot Westerflier, né le 9 avril 1972 à Curaçao, Pays-Bas et avec adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5 AD, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 2 octobre 2015 pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Stefan Lambert Gérant

Référence de publication: 2015169274/19.

(150186563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Société de Participation Indane S.A.-SPF, Société Anonyme, (anc. Société de Participation Indane S.A.).

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue. R.C.S. Luxembourg B 48.148.

— EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 septembre 2015 que:

- Le mandat d'administrateur de la société LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED a été révoqué.
- Madame Claire PEPE, employée privée, née le 30 décembre 1987 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Il est à noter que Messieurs Andrea DE MARIA et Vincent WILLEMS sont désormais domiciliés au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169254/17.

(150186895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Solidago S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.371.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société datées du 16 septembre 2015

L'actionnaire unique a pris connaissance du fait que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a aucune mesure à prendre en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou à l'actionnaire et dont la remise n'aurait pu lui être faite et:

- décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société;
- décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de 5 ans au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169228/18.

(150187019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Socafam, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 66.099.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 28 septembre 2015, ont renommé les gérants:

- Monsieur Jean-Louis GREGORI, R.N. 20, F-31790 Saint Jory, France, gérant de catégorie A;
- Monsieur Xavier GREGORI, Khalifa Street, Al Mazraoui Bldg, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, gérant de catégorie A;
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Pour SOCAFAM

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015169252/19.

(150186401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Solid Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.530.

EXTRAIT

En date du 24 novembre 2014, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Le renouvellement du mandat des administrateurs de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2019.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration de la Société sont composés de:

- * Mr Knut Reinertz
- * Mr Patrick Hansen
- * Mr Valery Kornienko
- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société, AUDIEX S.A., et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169227/19.

(150186826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

McCoy Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 126.319,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.876.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 30 septembre 2015 à 11 heures

- i. L'associé unique de la Société acte la démission de M. Peter WATSON de son mandat en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet en date des présentes.
- ii. L'associé unique de la Société décide de nommer M. Samuel MORRISON, né le 9 octobre 1956 à Glasgow (Royaume-Uni) et demeurant professionnellement au 9/10 Ocean Trade Centre, Minto Avenue, Altens Industrial Estate, Aberdeen, Ecosse, AB12 3JZ (Royaume-Uni), en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet en date des présentes et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168476/16.

(150186038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.



FININDEV, Financière Internationale de Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.082.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 23 septembre 2015, consécutive à l'Assemblée générale du 23 septembre 2015 ayant modifié la composition du Conseil d'administration, le Conseil d'administration de la société anonyme FINANCIERE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT, en abrégé FININDEV, a nommé en qualité de Président de la Société, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016, Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange, 14, rue Lucien Wercollier.

Pour extrait conforme

FINANCIERE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

En abrégé FININDEV

Société anonyme

Référence de publication: 2015168971/18.

(150186744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Global Sports Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.074.336,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.461.

La nouvelle adresse de Lakshman Gupta Kanamarlapudi, gérant, est au 132, Tanjong Rhu Road, Pebble Bay, Lobby F, 01-04, 436919 Singapour, Singapour

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168990/12.

(150186718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Encore Plus Lux Co Franklin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 290.900,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.623.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 octobre 2015, que:

- Mr. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2015;
- Mr. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2015;
- Mme Marine Le Lan, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;
- Mme Cindy Joller, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 8 octobre 2015:

- Alix Van Ormelingen, gérante
- Marine Le Lan, gérante
- Cindy Joller, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168933/24.

(150186960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Encore Plus Lux Co Diamants II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 574.350,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon. R.C.S. Luxembourg B 129.645.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 octobre 2015, que:

- Mr. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2015;
- Mr. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2015;
- Mme Marine Le Lan, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;
- Mme Cindy Joller, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 8 octobre 2015:

- Alix Van Ormelingen, gérante
- Marine Le Lan, gérante
- Cindy Joller, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168932/24.

(150186961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Edinformatic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.305.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 1 er octobre 2015

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de la société Save Worldwide Properties Inc en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1 er octobre 2015.

A cette même date, l'Assemblée a décidé de nommer Madame Yasmina Bekouassa, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L -1511 Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de 6 ans avec effet au 1 er octobre 2015.

Pour extrait La Société

Référence de publication: 2015168947/15.

(150187008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Loulos Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 200.170.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du conseil de gérance tenu à Luxembourg le 7 octobre 2015

Le gérant unique a pris la résolution suivante:

- Décision de transférer le siège social du 5 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015169076/15.

(150186919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Medtronic AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 145.495.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 1 ^{er} octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 13 octobre 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015169120/13.

(150186877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 191.079.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 1 ^{er} octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 13 octobre 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015169122/13.

(150186885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 158.983.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 1 ^{er} octobre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 14 octobre 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015169119/13.

(150186888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Pirineos AM Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 198.700.

EXTRAIT

Le nom de l'associé de la société a changé de Pirineos Pledgeco S.à r.l. à Pirineos AM Holding S.à r.l., suite à la Assemblée Extraordinaire du 08 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015169171/15.

(150186481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Mermaid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.340.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que Madame Neila Berrahou, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommée représentant permanent de Lux Business Management Sàrl en remplacement de Monsieur Christian KNAUFF qui occupait jusqu'alors cette fonction, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 09 Octobre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015169124/14.

(150186924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Metty's Kabelmontage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.586.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 28 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 octobre 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015169133/13.

(150186840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.046.

Nous vous informons par la présente de notre démission, avec effet immédiat, de nos mandats d'administrateur de la société MELFE S.A. - SPF, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B. sous le numéro 165.046

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Audrey BALLAND-MAIRE / Edouard Maire

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015169132/13.

(150186357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.513.

AUSZUG

Aus seinem Rücktrittsschreiben vom 27.05.2015 geht hervor, dass das Mandat von Herrn Christian Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 15. Juni 2015 beendet wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Oktober 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015169223/14.

(150186992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Musashi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 9, rue Joseph Leydenbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.379.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prise par les actionnaires en date du 21 septembre 2015, il résulte que le siège social de la société a été transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, au 9, rue Joseph Leydenbach, L-1947 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Musashi S.A.

Référence de publication: 2015169142/12.

(150186403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Nazobel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 147.250.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 5 octobre 2015, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à r.l., agissant en qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société NAZOBEL S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147250, n'est plus situé au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015169147/12.

(150186434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Trek Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.581.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 octobre 2015 que l'assemblée a pris note de la démission de Madame Viktoryia ZAIKO, et à nommer en remplacement de l'administrateur sortant:

Monsieur Jean Ortis, transport manager, né le 04 juin 1949 à Borgo (France), demeurant au 10, rue de la Montée, L-3321 Berchem. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015169287/15.

(150186716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

TE Connectivity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.091.

Avec effet au 6 octobre 2015, M Jürg Giraudi n'est plus gérant de la Société.

Avec effet au 6 octobre 2015, M. Joerg Casparis ayant comme adresse le Rheinstrasse 20, CH -8200 Schaffhausen, Suisse, est nommé gérant de la Société pour un mandat à durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TE Connectivity S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015169282/15.

(150186793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Thiel AS Logistics A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 75.394.

AUSZUG

Aus schriftlichen Beschlüssen des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 13. Oktober 2015 geht hervor, dass Herr Thomas Peter als Rechnungskomrnissar der Gesellschaft abberufen und Herr Hans-Peter Hermani, geboren am 10. August 1962 in Frankfurt, Deutschland, geschäftsansässig in Seedammweg 55, D-61352 Bad Homburg Deutschland, mit sofortiger Wirkung zum Rechnungskommissar (commissaire aux comptes) der Gesellschaft für eine Dauer, die am Tage der Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss 2020 der Gesellschaft abstimmen wird, endet, bestellt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Den 13. Oktober 2015.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2015169283/17.

(150186922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Three Six O' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.053.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 1 er octobre 2015

Par une résolution du Conseil d'Administration tenu en date du 1 ^{er} octobre 2015, l'Administrateur Unique de la société a décidé de transférer le siège social de la Société actuellement à L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 15, rue du Fort Bourbon à L-1660 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 60, Grand-Rue avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169284/13.

(150186427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

TS Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 32, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 171.652.

Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 17. September 2014

Die Generalversammlung bedauert den Tod von Herrn Johannes Gondert festzustellen und beschließt Herrn Norbert Schuster, wohnhaft in D-54340 Longuich, Maximinerhof 4, mit Rückwirkung zum 12.01.2014 als Kommissar zu ernennen.

Sein Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2018.

Référence de publication: 2015169289/11.

(150186808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Venip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 183.555.

Il est à noter que la société Private Equity Finance & Investment Management Company S.A., gérant, a désormais son adresse au 489 avenue Louise, 1050 Bruxelles (Belgique).

Et que la société VENFOR S.à r.l., associée, enregistré au Registre de Commerce et de Luxembourg sous le numéro 183.361, est établie au 89A Pafebruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015169304/13.

(150186941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



UnitedHealthcare International I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 171.528.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 8 octobre 2015 que Monsieur Mark D. Kuck a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 12 octobre 2015.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Mark D. Kuck, Monsieur Bruce P. Praska, né le 7 mars 1960 à North Dakota, États-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 9900 Bren Road East, Minnetonka, Minnesota 55343, États-Unis d'Amérique comme gérant de type A de la Société avec effet au 12 octobre 2015 pour une durée indéterminée;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Robert W. Oberrender, comme gérant de type A de la Société;
- Bruce P. Praska, comme gérant de type A de la Société;
- Caroline Goergen, comme gérante type B de la Société; et
- Livio Gambardella, comme gérant type B de la Société.

Le 13 octobre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015169292/22.

(150186312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

UnitedHealthcare International V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 194.377.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 8 octobre 2015 que Monsieur Mark D. Kuck a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 12 octobre 2015.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Mark D. Kuck, Monsieur Bruce P. Praska, né le 7 mars 1960 à North Dakota, États-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 9900 Bren Road East, Minnetonka, Minnesota 55343, États-Unis d'Amérique comme gérant de type A de la Société avec effet au 12 octobre 2015 pour une durée indéterminée;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Robert W. Oberrender, comme gérant de type A de la Société;
- Bruce P. Praska, comme gérant de type A de la Société;
- Caroline Goergen, comme gérante type B de la Société; et
- Livio Gambardella, comme gérant type B de la Société.

Le 13 octobre 2015.

Pour extrait conforme

 $Un\ mandataire$

Référence de publication: 2015169296/22.

(150186308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Trees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.457.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 octobre 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Maud Meyer, née le 25 mai 1982 à Amiens (France) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;



- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 12 octobre 2015 composé des administrateurs suivants:
 - * Monsieur Shehzaad Atchia;
 - * Madame Maud Meyer; and
 - * Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour la Société Shehzaad Atchia Administrateur

Référence de publication: 2015169286/23.

(150187076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Lions Gate International Slate Investment S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.789.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of October.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lions Gate International Slate Investment S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193789 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 6, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 530 on February 26, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Jessica Schiltz, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed (the Scrutineer and together with the Chairman and the Secretary forming the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. The said list and the powers of attorney of the represented shareholders, after having been signed ne varietur by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.
- II. It appears from the attendance list that all fifty thousand (50,000) shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00), representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III. The agenda of the Meeting is the following:
 - 1. waiver of the convening notices, if applicable;
- 2. (i) conversion of the existing shares of the Company into ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) creation of a new category of shares, being the non-voting shares (the Non-Voting Shares) in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, and (iii) creation of twenty-six categories of profit certificates, from the class A profit certificates (the Class A Profit Certificates) to the class Z profit certificates (the Class Z Profit Certificates, altogether the Profit Certificates), all in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each;
- 3. increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.00) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.00), represented by fifty thousand (50,000.00) shares, all in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, to one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.00), by way of the issuance of (i) forty-nine thousand (49,000) additional Ordinary Shares and (ii) one thousand (1,000) Non-Voting Shares, all in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each;
 - 4. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 3. by means of contributions in cash;



- 5. acknowledgement of the report of the board of directors (the Board) of the Company for the purpose of article 32-3 (5) of the Law and authorization given to the Board to (i) create and issue, in one or several times, Profit Certificates (in one or several classes), against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of distributable reserves at such times and based on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and (ii) record each issuance of new Profit Certificates by way of a notarial deed and amend the register of Profit Certificates accordingly;
- 6. amendment and full restatement of the articles of association of the Company, without amending the corporate object clause;
- 7. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, to proceed on behalf of the Company to (i) the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and (ii) where applicable, the creation of new registers of the Company to register the newly issued shares; and
 - 8. miscellaneous.
 - IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to (i) convert the existing shares of the Company into ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) create a new category of shares, being the non-voting shares (the Non-Voting Shares) in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, and (iii) create twenty-six categories of profit certificates, from the class A profit certificates (the Class A Profit Certificates) to the class Z profit certificates (the Class Z Profit Certificates, altogether the Profit Certificates), all in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

The Ordinary Shares, the Non-Voting Shares and the Profit Certificates have the rights and obligations as defined hereafter in the amended provisions of the Articles.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.00) in order to bring the share capital from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.00), represented by fifty thousand (50,000.00) shares, all in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, to one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.00), by way of the issuance of (i) forty-nine thousand (49,000) additional Ordinary Shares and (ii) one thousand (1,000) Non-Voting Shares, all in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, having the rights and obligations as defined hereafter in the amended provisions of the Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Lions Gate International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 50,000.00, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193597, represented by way of a power of attorney which, after having been signed ne varietur by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration, declares to subscribe to forty-nine thousand (49,000) Ordinary Shares, all in registered form and having a par value of one United States dollar (USD 1.00) each, and to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of four million two hundred thousand United States dollars (USD 4,200,000.00) to be allocated as follows:

- in an amount of forty-nine thousand United States dollars (USD 49,000.00) to the share capital account of the Company allocated to the Ordinary Shares; and
- in an amount of four million one hundred fifty-one thousand United States dollars (USD 4,151,000.00) to the share premium account of the Company allocated to the Ordinary Shares.

TIK Films (Hong Kong) Limited, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the People's Republic of China, having its registered office at Room 702, No. 7 Building, Shi Jian Guo JI, No. A 6, Shuguang Xili, Chaoyang District, Beijing, 100028, China, and registered with the Register of Companies Honk Kong Special Administrative Region under number 2118056, represented by way of a power of attorney which, after having been signed ne varietur by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration, declares to subscribe to one thousand (1,000) Non-Voting Shares, all in registered form and having a par value of one



United States dollar (USD 1.00) each, and to pay them in full by a contribution in cash in an aggregate amount of one million four hundred thousand United States dollars (USD 1,400,000.00) to be allocated as follows:

- in an amount of one thousand United States dollars (USD 1,000.00) to the share capital account of the Company allocated to the Non-Voting Shares; and
- in an amount of one million three hundred ninety-nine thousand United States dollars (USD 1,399,000.00) to the share premium account of the Company allocated to the Non-Voting Shares.

The aggregate amount of five million six hundred thousand United States dollars (USD 5,600,000.00) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges the special report of the Board of the Company for the purpose of article 32-3 (5) of the Law and authorises the Board to (i) create and issue, in one or several times, Profit Certificates (in one or several classes), against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of distributable reserves at such times and based on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and (ii) record each issuance of new Profit Certificates by way of a notarial deed and amend the register of Profit Certificates accordingly.

Said report, after having been signed ne varietur by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Sixth resolution

The Meeting resolves to fully amend and restate the Articles, without amending the object clause, so that the Articles shall henceforth read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lions Gate International Slate Investment S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.



Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares - Profit certificates

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.00) consisting of:
- (i) ninety-nine thousand (99,000) ordinary shares (the Ordinary Shares); and
- (ii) one thousand (1,000) non-voting shares (the Non-Voting Shares).
- 5.2. The Ordinary Shares and the Non-Voting Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share. The Shares are all in registered form and have a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each.
- 5.3. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Ordinary Share(s) in addition to its(their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to offset any net realized losses, to make distributions or to allocate funds to the legal reserve.
- 5.4. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Non-Voting Share(s) in addition to its(their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to offset any net realized losses, to make distributions or to allocate funds to the legal reserve.
 - 5.5. Each share premium amount paid for a specific class of Shares shall be attached to such class of Shares.
- 5.6. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
 - 5.7. All Ordinary Shares shall be identical in all respects save as specifically provided in these articles.
 - 5.8. All Non-Voting Shares shall be identical in all respects save as specifically provided in these articles.
 - 5.9. The Non-Voting Shares shall never represent more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.
 - 5.10. The Non-Voting Shares do not carry any voting rights.
- 5.11. Nevertheless, pursuant to article 46 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the holders of Non-Voting Shares are entitled to vote in every General Meeting called upon to deal with the following matters:
 - (i) the issuance of new Shares carrying preferential rights;
 - (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to the Non-Voting Shares;
 - (iii) the conversion of Non-Voting Shares into Ordinary Shares;
 - (iv) the reduction of the corporate capital of the Company;
 - (v) any change to the Company's corporate object;
 - (vi) the issuance of convertible bonds;
 - (vii) the dissolution of the Company; and
 - (viii) the transformation of the Company into an entity with another legal form.
- 5.12. In the sole event that the Preferential Dividend (as defined below) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all dividends shall have been received in full, the holders of Non-Voting Shares have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings.
- 5.13. The Non-Voting Shares shall have preferred dividend rights, as specified hereinafter. The Non-Voting Shares shall also have preferred rights upon liquidation of the Company, as specified hereinafter.

Art. 6. Profit Certificates.

- 6.1. In addition to Shares representing the share capital, profit certificates may be created and issued by the Company in accordance with these Articles (the Profit Certificates).
 - 6.2. The amount of Profit Certificates is set at zero United States Dollars (0.00 USD) consisting of:
 - (i) class A Profit Certificates, not yet issued;
 - (ii) class B Profit Certificates, not yet issued;
 - (iii) class C Profit Certificates, not yet issued;
 - (iv) class D Profit Certificates, not yet issued;
 - (v) class E Profit Certificates, not yet issued;
 - (vi) class F Profit Certificates, not yet issued;
 - (vii) class G Profit Certificates, not yet issued;
 - (viii) class H Profit Certificates, not yet issued;
 - (ix) class I Profit Certificates, not yet issued;
 - (x) class J Profit Certificates, not yet issued;
 - (xi) class K Profit Certificates, not yet issued;



- (xii) class L Profit Certificates, not yet issued;
- (xiii) class M Profit Certificates, not yet issued;
- (xiv) class N Profit Certificates, not yet issued;
- (xv) class O Profit Certificates, not yet issued;
- (xvi) class P Profit Certificates, not yet issued;
- (xvii) class Q Profit Certificates, not yet issued;
- (xviii) class R Profit Certificates, not yet issued;
- (xix) class S Profit Certificates, not yet issued;
- (xx) class T Profit Certificates, not yet issued;
- (xxi) class U Profit Certificates, not yet issued;
- (xxii) class V Profit Certificates, not yet issued;
- (xxiii) class W Profit Certificates, not yet issued;
- (xxiv) class X Profit Certificates, not yet issued;
- (xxv) class Y Profit Certificates, not yet issued;
- (xxvi) class Z Profit Certificates, not yet issued.
- 6.3. Profit Certificates shall have a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each.
- 6.4. Profit Certificates shall be booked as a specific item in the equity section of the financial accounts of the Company and the creation of this specific item shall be supported by a sufficient explanation appended to the financial accounts of the Company.
- 6.5. In addition to Profit Certificates, there may be set up (a) premium account(s) into which any premium paid on any class(es) of Profit Certificates in addition to their nominal value is transferred. The amount of the premium account(s) may be used to offset any net realized losses, to make distributions or to allocate funds to the legal reserve.
- 6.6. The Profit Certificates neither entitle their holder(s) to attend the General Meetings, nor allow them to exercise any voting right. As such, the Profit Certificates do not entitle their holder(s) to any voting right in relation to General Meetings resolving on the change in the nationality of the Company, any increase in a shareholder's commitment in the Company and the change of the Company from a limited liability company to an unlimited liability company.
- 6.7. The Board is authorized to (i) create and issue, in one or several times, Profit Certificates (in one or several classes), against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of distributable reserves at such times and based on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve and (ii) record each issuance of new Profit Certificates by way of a notarial deed and amend the register of Profit Certificates accordingly.

Art. 7. Registration, transfer and redemption.

- 7.1. The Shares and Profit Certificates are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share or Profit Certificate.
 - 7.2. The Shares and Profit Certificates are and will remain in registered form.
 - 7.3. A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 7.4. A register of Profit Certificates shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder and/ or Profit Certificates holder on request
- 7.5. A transfer of Shares shall be carried out by the entry in the register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:
 - (a) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (b) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 7.6. A Profit Certificate holder shall not transfer or assign the Profit Certificate, whether in whole or in part, to any third party without prior written consent of the Company, unless otherwise permitted by the terms of any investment agreement, as amended from time to time, entered into by and between, amongst others the shareholders. Upon consent of the Company, such transfer shall be carried out by the entry in the register of Profit Certificates of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:
 - (a) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
 - (b) any authorised representative of the Company,
- following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 7.7. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a transfer.
 - 7.8. The Company may redeem its own Shares and Profit Certificates within the limits set out in the Law.



III. Management - Representation

Art. 8. Board of directors.

- 8.1. Composition of the board of directors
- (a) The Company shall be managed by the Board, which shall be comprised of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.
- (b) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.
 - (c) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.
- (d) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.
- (e) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- (f) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.
 - 8.2. Powers of the board of directors
- (a) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (b) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
- (c) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.
 - 8.3. Procedure
- (a) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.
- (b) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (c) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (d) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (e) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (f) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is comprised of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).
- (g) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (h) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
- (i) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.
 - 8.4. Representation
 - (a) The Company shall be bound towards third parties in all matters by:



- (i) if the Board has no different classes of directors, the joint signature of any two (2) directors;
- (ii) if the shareholders have appointed different classes of directors, namely class A and class B directors, the joint signature of any class A director and any class B director.
- (b) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole director.

- 9.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):
- (c) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and
- (d) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.
- 9.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.
- **Art. 10. Liability of the directors.** The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

- 11.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings
- (a) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing at least one-tenth (1/10) of the share capital.
- (b) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice
 - (c) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (d) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (e) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (f) Any shareholder may, if so offered by the Company, participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.
- (g) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.
- (h) Save where they have a voting right, the Non-Voting Shares shall not be taken into account in determining the conditions as to quorum and majority at General Meetings.
- (i) The Profit Certificates shall never be taken into account in determining the conditions as to quorum and majority at General Meetings.
- (j) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.
- (k) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.



(l) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any), including for the avoidance of doubt the consent of holder(s) of Non-Voting Shares.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):
- (a) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (b) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
 - (c) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1 st) of April and ends on the thirty-first (31 st) of March of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.
- 13.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.
- 13.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of August of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).
- 14.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per-cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, in cash and/or in kind, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
- 15.3. The Non-Voting Shares, Ordinary Shares and the Profit Certificates shall entitle the holders thereof, pro rata to their ownership, to receive out of the profits of the Company available for distribution, the following:
- (i) First, the Non-Voting Shares shall entitle their holders to receive an aggregate and preferential annual dividend (the Preferred Dividend) equal to an annual rate of five percent (5%) calculated over the nominal value of the Non-Voting Shares plus any share premium attached thereto, accruing on an annual basis.
- (ii) Second, the Profit Certificates shall entitle their holders to receive an aggregate amount (the Profit Certificate Entitlement) as determined by the Board and in accordance with any investment agreement, as amended from time to time, entered into by and between, amongst others, the shareholders all as shall be set forth in each Profit Certificate form.
- (iii) Third, if any excess distributable net profits of the Company are available, the Ordinary Shares shall entitle their holders to the remaining distributable net profits of the Company.
- 15.4. Interim dividends and/or any Profit Certificate Entitlements may be distributed at any time, subject to the provision above and to the following conditions:
 - (a) the Board must draw up interim accounts;
- (b) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (c) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends and/or any Profit Certificate Entitlements; and



(d) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2 After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds (the Distributable Amount), if any, shall be distributed to the holders of Shares and Profit Certificates in accordance with the following order of priority:
- (i) First, prior to the closing of the liquidation, the Non-Voting Shares will be redeemed and cancelled for their nominal value.
- (ii) Second, prior to the closing of the liquidation, the Profit Certificates will be redeemed and cancelled for their nominal value.
- (iii) Third, if any Distributable Amount is available and after payments of the amounts specified in the items above, the holders of the Ordinary Shares will be entitled to receive such balance, pro rata to their ownership.

VII. General provisions

- 17.1 Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to (i) the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and (ii) where applicable, the creation of new registers of the Company to register the newly issued shares.

There being no further business, the Meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the members of the Bureau, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Lions Gate International Slate Investment S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193789 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par



le notaire soussigné, le 6 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 530 le 26 février 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

- L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.
- Le Président désigne comme secrétaire Jessica Schiltz, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt (le Secrétaire).
- L'Assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée (le Scrutateur et avec le Président et le Secrétaire constituant le Bureau de l'Assemblée).
 - Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:
- I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.
- II. La liste de présence indique que cinquante mille (50,000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-), représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance au préalable.
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. renonciation aux formalités de convocation, le cas échéant;
- 2. (i) conversion des actions existantes de la Société en actions ordinaires (les Actions Ordinaires), (ii) création d'une nouvelle catégorie d'actions, à savoir des actions sans droit de vote (les Actions Sans Droit de Vote) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et (iii) création de dix catégories de certificats de participation, des certificats de participation de classe A (les Certificats de Participation de Classe A) aux certificats de participation de classe Z (les Certificats de Participation de Classe Z, ensemble les Certificats de Participation), tous sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacun;
- 3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000,-) actions, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-), par voie de l'émission de (i) quarante-neuf mille (49.000) Actions Ordinaires supplémentaires et (ii) mille (1.000) Actions Sans Droit de Vote, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
- 4. souscription à et libération des actions nouvellement émises telles que mentionnées au point 3. par voie d'apports en numéraire:
- 5. prise d'acte du rapport du conseil d'administration (le Conseil) de la Société au sens de l'article 32-3 (5) de la Loi et autorisation conférée au Conseil à l'effet de (i) créer et émettre, en une ou plusieurs reprises, des Certificats de Participation (en une ou plusieurs classes), en contrepartie d'un apport en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves distribuables toutes les fois et selon les conditions, y compris celles relatives au prix d'émission, que le Conseil ou son (ses) délégué(s) peut (peuvent) à sa (leur) seule discrétion décider et (ii) faire constater chaque émission de nouveaux Certificats de Participation au moyen d'un acte notarié et modifier le registre des Certificats de Participation en conséquence;
 - 6. modification et refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de la clause relative à l'objet social;
- 7. modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur la Société, afin de procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société et (ii) si nécessaire, la création de nouveaux registres de la Société afin d'inscrire les actions nouvellement émises; et
 - 8. divers.
 - IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de (i) convertir les actions existantes de la Société en actions ordinaires (les Actions Ordinaires), (ii) créer une nouvelle catégorie d'actions, à savoir des actions sans droit de vote (Actions Sans Droit de Vote) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et (iii) créer vingt-six catégories de certificats de participation, des certificats de participation de classe A (les Certificats de Participation de Classe A) aux certificats de participation de classe Z (les Certificats de Participation), tous sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacun.



Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-), par voie de l'émission de (i) quarante-neuf mille (49.000) Actions Ordinaires supplémentaires et (ii) mille (1.000) Actions Sans Droit de Vote, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, conférant des droits et obligations tels que définis ci-après dans les stipulations modifiées des Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscriptions - Libérations

Lions Gate International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dont le capital social s'élève à USD 50.000,-, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193597, représentée au moyen d'une procuration qui, après signature ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement, déclare souscrire à quaranteneuf mille (49.000) Actions Ordinaires, toutes sous forme nominatives et d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant total de quatre millions deux cent mille dollars américains (USD 4.200.000,-) qui sera affecté comme suit:

- un montant de quarante-neuf mille dollars américains (USD 49.000,-) au compte de capital social de la Société lié aux Actions Ordinaires; et
- un montant de quatre millions cent cinquante-et-un mille dollars américains (USD 4.151.000,-) au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions Ordinaires.

TIK Films (Hong Kong) Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie par les lois de la République Populaire de Chine, dont le siège social est établi au Room 702, No. 7 Building, Shi Jian Guo JI, No. A 6, Shuguang Xili, Chaoyang District, Pékin, 100028, Chine, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong, sous le numéro 2118056, représentée au moyen d'une procuration qui, après signature ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement, déclare souscrire à mille (1.000) Actions Sans Droit de Vote, toutes sous forme nominatives et d'une valeur au pair d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant total de un million quatre cent mille dollars américains (USD 1.400.000,-) qui sera affecté comme suit:

- un montant de mille dollars américains (USD 1.000,-) au compte de capital social de la Société lié aux Actions Sans Droit de Vote; et
- un montant de un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars américains (USD 1.399.000,-) au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions Sans Droit de Vote.

Le montant total de cinq millions six cent mille dollars américains (USD 5.600.000) est à la disposition de la Société et preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte du rapport spécial du Conseil de la Société au sens de l'article 32-3 (5) de la Loi et autorise le Conseil à l'effet de (i) créer et émettre, en une ou plusieurs reprises, des Certificats de Participation (en une ou plusieurs classes), en contrepartie d'un apport en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves distribuables toutes les fois et selon les conditions, y compris celles relatives au prix d'émission, que le Conseil ou son (ses) délégué(s) peut (peuvent) à sa (leur) seule discrétion décider et (ii) faire constater chaque émission de nouveaux Certificats de Participation au moyen d'un acte notarié et modifier le registre des Certificats de Participation en conséquence.

Ledit rapport, après signature ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler l'intégralité des Statuts, sans modifier la clause relative à l'objet, de sorte que le Statuts aient désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est «Lions Gate International Slate Investment S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).



Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3 La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions - Certificats de participation

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100,000.00) divisé en:
- (i) quatre-vingt-dix-neuf mille (99.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires); et
- (ii) mille (1.000) actions sans droit de vote (les Actions Sans Droit de Vote).
- 5.2 Les Actions Ordinaires et les Actions Sans Droit de Vote sont collectivement dénommées les Actions et individuellement, une Action. Les Actions sont toutes sous forme nominative et ont une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.
- 5.3 En plus du capital social, il pourra être créé un compte de prime sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une ou des Actions Ordinaires en plus de sa ou de leur valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour compenser les pertes nettes réalisées, faire des distributions ou pour affecter des fonds à la réserve légale.
- 5.4 En plus du capital social, il pourra être créé un compte de prime sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une ou des Actions Sans Droit de Vote en plus de sa ou de leur valeur nominale. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour compenser les pertes nettes réalisées, faire des distributions ou pour affecter des fonds à la réserve légale.
 - 5.5 Chaque montant de prime d'émission payé pour une classe particulière d'Actions sera lié à ladite classe d'Actions.
- 5.6 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, agissant comme pour la modification des Statuts.
 - 5.7 Toutes les Actions Ordinaires sont identiques en tous points sauf mention contraire dans les présents statuts.
 - 5.8 Toutes les Actions Sans Droit de Vote sont identiques en tous points sauf mention contraire dans les présents statuts



- 5.9 Les Actions Sans Droit de Vote ne pourront jamais représenter plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.
 - 5.10 Les Actions Sans Droit de Vote ne confèrent pas de droits de vote.
- 5.11 Néanmoins, conformément à l'article 46 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les détenteurs d'Actions Sans Droit de Vote disposent d'un droit de vote lors d'Assemblées Générales convoquées pour statuer sur les points suivants:
 - (i) l'émission de nouvelles Actions portant des droits préférentiels;
 - (ii) la fixation d'un dividende cumulatif préférentiel lié aux Actions Sans Droit de Vote;
 - (iii) la conversion des Actions Sans Droit de Vote en Actions Ordinaires;
 - (iv) la réduction du capital social de la Société;
 - (v) toute modification de l'objet social de la Société;
 - (vi) l'émission d'obligations convertibles;
 - (vii) la dissolution de la Société; et
 - (viii) le changement de forme juridique de la Société.
- 5.12 Dans l'unique cas où le Dividende Préférentiel (tel que défini ci-dessous) n'a pas été payé dans son intégralité pour une quelconque raison pendant une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'à ce que tous les dividendes soient payés dans leur intégralité, les détenteurs d'Actions Sans Droit de Vote auront les mêmes droit de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires lors des assemblées.
- 5.13 Les Actions Sans Droit de Vote ont des droits préférentiels aux dividendes, tel que précisé ci-dessous. Les Actions Sans Droit de Vote ont des droits préférentiels lors de la liquidation de la Société, tel que précisé ci-dessous.

Art. 6. Certificats de Participation.

- 6.1 En plus des Actions représentant le capital social, des certificats de participation peuvent être créés et émis par la Société conformément au présents Statuts (les Certificats de Participation).
 - 6.2 Le montant des Certificats de Participation est fixé à zéro dollar américain (USD 0,00) divisé en:
 - (i) Certificats de Participation de classe A, pas encore émis;
 - (ii) Certificats de Participation de classe B, pas encore émis;
 - (iii) Certificats de Participation de classe C, pas encore émis;
 - (iv) Certificats de Participation de classe D, pas encore émis;
 - (v) Certificats de Participation de classe E, pas encore émis;
 - (vi) Certificats de Participation de classe F, pas encore émis;
 - (vii) Certificats de Participation de classe G, pas encore émis;
 - (viii) Certificats de Participation de classe H, pas encore émis;
 - (ix) Certificats de Participation de classe I, pas encore émis;
 - (x) Certificats de Participation de classe J, pas encore émis
 - (xi) Certificats de Participation de classe K, pas encore émis;
 - (xii) Certificats de Participation de classe L, pas encore émis;
 - (xiii) Certificats de Participation de classe M, pas encore émis;
 - (xiv) Certificats de Participation de classe N, pas encore émis;
 - (xv) Certificats de Participation de classe O, pas encore émis;
 - (xvi) Certificats de Participation de classe P, pas encore émis;
 - (xvii) Certificats de Participation de classe Q, pas encore émis;
 - (xviii) Certificats de Participation de classe R, pas encore émis;
 - (xix) Certificats de Participation de classe S, pas encore émis;
 - (xx) Certificats de Participation de classe T, pas encore émis.
 - (xxi) Certificats de Participation de classe U, pas encore émis;
 - (xxii) Certificats de Participation de classe V, pas encore émis;
 - (xxiii) Certificats de Participation de classe W, pas encore émis;
 - (xxiv) Certificats de Participation de classe X, pas encore émis;
 - $(xxv) \ Certificats \ de \ Participation \ de \ classe \ Y, \ pas \ encore \ \acute{e}mis;$
 - (xxvi) Certificats de Participation de classe Z, pas encore émis.
 - 6.3 Les Certificats de Participation ont une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacun.
- 6.4 Les Certificats de Participation seront comptabilisés en tant qu'entrée particulière dans la section fonds propres des comptes de la Société et la création de cette entrée particulière sera soutenue par suffisamment d'explications annexées aux comptes de la Société.



- 6.5 En plus des Certificats de Participation, il pourra être créé (a) un ou des comptes de prime sur le ou lesquels seront transférées toutes les primes payées sur une ou des classes de Certificats de Participation en plus de sa ou de leur valeur nominale. Le montant du ou des comptes de prime peut être utilisé pour compenser les pertes nettes réalisées, faire des distributions ou pour affecter des fonds à la réserve légale.
- 6.6 Les Certificats de Participation ne confèrent pas à leur(s) détenteur(s) le droit de participer aux Assemblées Générales ni d'exercer un droit de vote. Dès lors, les Certificats de Participation ne confèrent pas à leur(s) détenteur(s) de droit de vote lors des Assemblées Générales résolvant sur le changement de nationalité de la Société, l'augmentation de la participation d'un actionnaire dans la Société, ni sur la transformation de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société à responsabilité illimitée.
- 6.7 Le Conseil peut (i) créer et émettre, à une ou plusieurs reprises, des Certificats de Participation (en une ou plusieurs classes), contre apport en numéraire, en nature ou par incorporation des réserves distribuables, au moment et aux conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil ou son/ses mandataires choisira librement et (ii) enregistrer toute nouvelle émission de Certificats de Participation par voie d'un acte notarié et modifier le registre des Certificats de Participation conformément.

Art. 7. Enregistrement, cession et rachat.

- 7.1 Les Actions et les Certificats de Participation sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action ou Part Bénéficiaire.
 - 7.2 Les Actions et les Certificats de Participation sont et resteront sous forme nominative.
 - 7.3 Un registre des Actions est conservé au siège social et peut être consulté par tout actionnaire sur demande.
- 7.4 Un registre des Certificats de Participation est conservé au siège social et peut être consulté par tout actionnaire et/ou détenteur de Certificats de Participation sur demande.
- 7.5 Une cession d'Actions sera réalisée par l'entrée dans le registre des Actions d'une déclaration de cession, valablement signée et datée par soit:
 - (a) le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires autorisés; ou
 - (b) tout mandataire autorisé de la Société,
 - à la suite de la notification ou l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.
- 7.6 Le détenteur d'un Certificat de Participation ne pourra transférer ou céder le Certificat de Participation, en partie ou dans son entièreté, à un tiers sans obtenir le consentement préalable écrit de la Société, et conformément aux termes de tout contrat d'investissement, tel que modifié dans le temps, conclu entre, entre autres, les actionnaires. Une fois le consentement de la Société obtenu, une telle cession sera réalisée par l'entrée dans le registre des Certificats de Participation d'une déclaration de cession, valablement signée et datée par soit:
 - (a) le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires autorisés; ou
 - (b) tout mandataire autorisé de la Société,
 - à la suite de la notification ou l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.
- 7.7 Tout autre document établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert.
 - 7.8 La Société peut racheter ses propres Actions et Certificats de Participation dans les limites de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil d'administration.

- 8.1 Composition du conseil d'administration
- (a) La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires.
- (b) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.
 - (c) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'Assemblée Générale.
- (d) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
- (e) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.
- (f) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.
 - 8.2 Pouvoirs du conseil d'administration



- (a) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
 - (b) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (c) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

8 3 Procédure

- (a) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.
- (b) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (c) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (d) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (e) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (f) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil est composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).
- (g) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (h) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
- (i) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

8.4 Représentation

- (a) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances:
- (i) si le Conseil n'est pas formé de différentes classes d'Administrateurs, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs;
- (ii) si les actionnaires ont nommé des administrateurs de différentes classes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.
- (b) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Administrateur unique.

- 9.1 Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):
- (a) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et
- (b) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.
- 9.2 Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.



Art. 10. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaires

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

- 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (a) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire (s). Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social.
- (b) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (c) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (d) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (e) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (f) Tout actionnaire peut, si la Société le lui propose, participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.
- (g) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention sont nuls.
- (h) Sauf lorsqu'elles ont un droit de vote, les Actions Sans Droit de Vote ne seront pas prises en compte pour l'établissement des conditions de quorum et de majorité lors des Assemblées Générales.
- (i) Les Certificats de Participation ne seront jamais pris en compte pour l'établissement des conditions de quorum et de majorité lors des Assemblées Générales.
- (j) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.
- (k) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.
- (l) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu), y compris en tout état de cause le consentement des Actions Sans Droit de Vote.

Art. 12. Actionnaire unique.

- 12.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):
- (a) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (b) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
 - (c) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.



V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1 L'exercice social commence le premier (1) avril et se termine le trente-et-un (31) mars de chaque année.
- 13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.
- 13.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires. Les commissaires préparent ensuite un rapport contenant leurs propositions.
- 13.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'août de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.
- 14.2 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.
- 14.3 L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le mandat des commissaires ne peut pas dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, en numéraire et/ou en nature, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
- 15.3 Les détenteurs des Actions Sans Droit de Vote, des Actions Ordinaires et des Certificats de Participation auront le droit de recevoir, de manière proportionnelle à leur détention, sur les bénéfices de la Société disponibles pour distribution, les montants suivant:
- (i) Premièrement, les Actions Sans Droit de Vote confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir un dividende annuel cumulatif et préférentiel (le Dividende Préférentiel) équivalant à un taux annuel de cinq pour cent (5%) calculé sur la valeur nominale des Actions Sans Droit de Vote plus toute prime d'émission y liée, s'accumulant sur une base annuelle.
- (ii) Ensuite, les Certificats de Participation confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir un montant total (le Droit des Certificats de Participation) déterminé par le Conseil et conformément à tout contrat d'investissement, tel que modifié dans le temps, conclu entre, entre autre, les actionnaires, tel que mentionné dans chaque formulaire de Certificats de Participation;
- (iii) Troisièmement, le boni des bénéfices nets distribuables de la Société, le cas échéant, sera affecté aux détenteurs des Actions Ordinaires.
- 15.4 Des dividendes intérimaires et/ou des Droit des Certificats de Participation peuvent être distribués à tout moment, sous réserves des stipulations précédentes et des conditions suivantes:
 - (a) le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (b) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (c) le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intérimaires et/ou des Droit des Certificats de Participation dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (d) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



- 16.2 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des dépenses de la liquidation, le boni de liquidation net (le Montant Distribuable), le cas échéant, sera distribué aux détenteurs des Actions et des Certificats de Participation conformément à l'ordre de priorité suivant:
- (i) Premièrement, avant la clôture de la liquidation, les Actions Sans Droit de Vote seront rachetées et annulées à leur valeur nominale.
- (ii) Ensuite, avant la clôture de la liquidation, les Certificats de Participation seront rachetés et annulés à leur valeur nominale.
- (iii) Troisièmement, s'il reste du Montant Distribuable après le paiement des montants mentionnés ci-dessus, les détenteurs d'Actions Ordinaires auront le droit de recevoir ce boni, proportionnellement à leur détention.

VII. Dispositions générales

- 17.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur la Société, afin de procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société et (ii) si nécessaire, la création de nouveaux registres de la Société afin d'inscrire les actions nouvellement émises.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux membres du Bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. SIMON, J. SCHILTZ, Jacques CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169074/966.

(150187049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.046.330,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.528.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October.

Before Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Quest Diagnostics Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.387, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.



Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I. The appearing party is the sole shareholder of Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.àr.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.528, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kesseler, on 2 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 390 on 12 February 2015 (the "Company"). The articles of association have been amended lastly by a deed enacted by Maître Francis Kesseler on 29 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 918 on 3 April 2015.
- II. The 29,896,099 (twenty-nine million eight hundred and ninety-six thousand ninety-nine) shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 150,231 (one hundred fifty thousand two hundred thirty-one United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 29,896,099 (twenty-nine million eight hundred and ninety-six thousand ninety-nine United States Dollars) to USD 30,046,330 (thirty million forty-six thousand three hundred thirty United States Dollars) by the issuance of 150,231 (one hundred fifty thousand two hundred thirty-one) new shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 851,314.81 (eight hundred fifty-one thousand three hundred fourteen United States Dollars and eighty-one Cents) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 15,023.10 (fifteen thousand twenty-three United States Dollars and ten Cents) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
 - 3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

the sole shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed about the agenda and considers the current meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It further resolves that all the relevant documentation has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

the sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 150,231 (one hundred fifty thousand two hundred thirty-one United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 29,896,099 (twenty-nine million eight hundred and ninety-six thousand ninety-nine United States Dollars) to USD 30,046,330 (thirty million forty-six thousand three hundred thirty United States Dollars) by the issuance of 150,231 (one hundred fifty thousand two hundred thirty-one) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 851,314.81 (eight hundred fifty-one thousand three hundred fourteen United States Dollars and eighty-one Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 15,023.10 (fifteen thousand twenty-three United States Dollars and ten Cents) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the sole shareholder of a global amount of USD 1,001,545.81 (one million one thousand five hundred forty-five United States Dollars and eighty-one Cents) (the "Contribution").

Third resolution:

the sole shareholder resolves to subscribe and fully pay the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the sole shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject



to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the sole shareholder through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contributions consists of a claim held by the sole shareholder.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 1,001,545.81 (one million one thousand five hundred forty-five United States Dollars and eighty-one Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

Mr. Stephen Andrew Calamari, manager, with professional address at 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, United States of America;

Mr. Paul Robert Berry, manager, with professional address at 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, United Kingdom; and

Mr. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, with professional address at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

All acknowledge, having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of their approval of the Contribution, and expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Quest Diagnostics Holdings S.à r.l.: 30,046,330 (thirty million forty-six thousand three hundred thirty) shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

"Art. 8. The Company's share capital is set at USD 30,046,330 (thirty million forty-six thousand three hundred thirty United States Dollars), represented by 30,046,330 (thirty million forty-six thousand three hundred thirty) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Jacques Kesseler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Quest Diagnostics Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S. Luxembourg") sous le numéro B 193.387, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privée, résidant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante est l'associé unique de Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S. Luxembourg") sous le numéro B 193.528, constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kesseler, le 2 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 390 le 12 février 2015 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Francis Kesseler le 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 le 3 avril 2015.
- II. Les 29.896.099 (vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 150.231 USD (cent cinquante mille deux cent trente-et-un Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 29.896.099 USD (vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) à 30.046.330 USD (trente millions quarante-six mille trois cent trente Dollars américains) par l'émission de 150.231 (cent cinquante mille deux cent trente-et-une) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 851.314,81 (huit cent cinquante-et-un mille trois cent quatorze Dollars américains et quatre-vingt-un Cents), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 15.023,10 (quinze mille vingt-trois Dollars américains et dix Cents) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;
 - 3. Souscription et paiement par l'associé unique des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
 - Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

l'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 150.231 USD (cent cinquante mille deux cent trente-et-un Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 29.896.099 USD (vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) à 30.046.330 USD (trente millions quarante-six mille trois cent trente Dollars américains) par l'émission de 150.231 (cent cinquante mille deux cent trente-et-une) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 851.314,81 (huit cent cinquante-et-un mille trois cent quatorze Dollars américains et quatre-vingt-un Cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), duquel un montant de 15.023,10 (quinze mille vingt-trois Dollars américains et dix Cents) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 1.001.545,81 USD (un million mille cinq cent quarante-cinq Dollars américains et quatre-vingt-un Cents) (l'"Apport").

Troisième résolution:

l'associé unique décide de souscrire et de libérer les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'associé unique, représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'associé unique au moyen de l'Apport.



Description de l'Apport

L'Apport est composé d'une créance détenue par l'associé unique.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant net de 1.001.545,81 USD (un million mille cinq cent quarante-cinq Dollars américains et quatre-vingt-un Cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport, qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- M. Stephen Andrew Calamari, gérant, résidant professionnellement au 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Paul Robert Berry, gérant, résidant professionnellement au 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, Royaume-Uni; et
- M. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Quest Diagnostics Holdings S.à r.l.: 30.046.330 (trente millions quarante-six mille trois cent trente) parts sociales.

Le notaire reconnait que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la manière qui suit:

"Art. 8. Le capital de la Société est fixé à 30.046.330 USD (trente millions quarante-six mille trois cent trente Dollars américains), représenté par 30.046.330 (trente millions quarante-six mille trois cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23098. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015169191/222.

(150186428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.



Syncron Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 23, Op der Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 78.882.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den sechsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Syncron Luxemburg", mit Sitz in L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 78.882, gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 395 vom 30. Mai 2001,

deren Satzungen wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen den amtierenden Notar am 8. April 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 931 vom 4. Mai 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Helmut MOERSDORF, Architekt, wohnhaft in D-54298 Igel, Schauinsland 33 (Bundesrepublik Deutschland),

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführer Herr Roger MOLITOR, expert-comptable, wohnhaft in L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Thomas FELD, réviseur d'entreprises, wohnhaft in D-54290 Trier, Töpferstrasse, 24, (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

- 1) Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-6633 Wasserbillig 23, Op der Esplanade.
- 2) Anpassung von 4 Artikel der Satzung.
- 3) Statutarische Ernennungen
- 4) Verschiedenes.
- B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet.
- C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen wird, um mit derselben einregistriert zu werden.
- D) Dass sämtliche Aktien, welche das gesamte Kapital darstellen, anwesend oder vertreten sind und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Somit waren keine weiteren Einberufsmitteilungen erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-6633 Wasserbillig 23, Op der Esplanade, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt auf Grund des vorstehenden Beschluss Absatz 1 von Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

" Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Mandat des Alleinverwalters nämlich Herrn Helmut MOERSDORF, Architekt, geboren in Schnappach (Bundesrepublik Deutschland), am 11. Dezember 1957, wohnhaft in D-54298 Igel, Schauinsland 33a, bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung welche in Jahre 2021 stattfindet zu verlängern.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 950,-EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Helmut MOERSDORF, Roger MOLITOR, Thomas FELD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 octobre 2015. Relation GAC/2015/8569. Reçu soixante-quinze euros $75,00 \in$.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015169231/66.

(150186783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Omicron Equities II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.597.

L'an deux mille quinze, le six octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "OMICRON EQUITIES II S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 186597, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1738 du 4 juillet 2014. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant profession-nellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille huit cents (2.800) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration a pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- " Art. 4. Les obligations émises par la société sont et resteront nominatives."
- 2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. Les obligations émises par la société sont et resteront nominatives.".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, I. Dias et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 octobre 2015. 2LAC/2015/22634. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169155/47.

(150186725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.060.330,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.536.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October.

Before Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.528, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I. The appearing party is the sole shareholder of Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.536, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 2 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 444 on 18 February 2015 (the "Company"). The articles of association have been amended lastly by a deed enacted by Maître Francis Kesseler on 29 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 917 on 3 April 2015.
- II. The 29,910,099 (twenty-nine million nine hundred and ten thousand ninety nine) shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 150,231 (one hundred fifty thousand two hundred thirty-one United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 29,910,099 (twenty-nine million nine hundred and ten thousand ninety nine United States Dollars) to USD 30,060,330 (thirty million sixty thousand three hundred thirty United States Dollars) by the issuance of 150,231 (one hundred fifty thousand two hundred thirty-one) new shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 851,314.81 (eight hundred fifty-one thousand three hundred fourteen United States Dollars and eighty-one Cents) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 15,023.10 (fifteen thousand twenty-three United States Dollars and ten Cents) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
 - 3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:



First resolution:

the sole shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed about the agenda and considers the current meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It further resolves that all the relevant documentation has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

the sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 150,231 (one hundred fifty thousand two hundred thirty-one United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 29,910,099 (twenty-nine million nine hundred and ten thousand ninety nine United States Dollars) to USD 30,060,330 (thirty million sixty thousand three hundred thirty United States Dollars) by the issuance of 150,231 (one hundred fifty thousand two hundred thirty-one) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 851,314.81 (eight hundred fifty-one thousand three hundred fourteen United States Dollars and eighty-one Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 15,023.10 (fifteen thousand twenty-three United States Dollars and ten Cents) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the sole shareholder of a global amount of USD 1,001,545.81 (one million one thousand five hundred forty-five United States Dollars and eighty-one Cents) (the "Contribution").

Third resolution:

the sole shareholder resolves to subscribe and fully pay for the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the sole shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the sole shareholder through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution consists of a claim held by the sole shareholder.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 1,001,545.81 (one million one thousand five hundred forty-five United States Dollars and eighty-one Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

Mr. Stephen Andrew Calamari, manager, with professional address at 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, United States of America;

Mr. Paul Robert Berry, manager, with professional address at 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, United Kingdom; and

Mr. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, with professional address at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

All acknowledge, having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of their approval of the Contribution, and expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l.: 30,060,330 (thirty million sixty thousand three hundred thirty) shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.



Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

"Art. 8. The Company's share capital is set at USD 30,060,330 (thirty million sixty thousand three hundred thirty United States Dollars), represented by 30,060,330 (thirty million sixty thousand three hundred thirty) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Jacques Kesseler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S. Luxembourg") sous le numéro B 193.528, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privée, résidant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante est l'associé unique de Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("R.C.S. Luxembourg") sous le numéro B 193.536, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 2 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 444 le 18 février 2015 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Francis Kesseler le 29 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917 le 3 avril 2015.
- II. Les 29.910.099 (vingt-neuf millions neuf cent dix mille quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 150.231 USD (cent cinquante mille deux cent trenteet-un Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 29.910.099 USD (vingt-neuf millions neuf cent dix mille quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) à 30.060.330 USD (trente millions soixante mille trois cent trente Dollars américains) par l'émission de 150.231 (cent cinquante mille deux cent trente-et-une) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 851.314,81 (huit cent cinquante-et-un mille trois cent quatorze Dollars américains et quatre-vingt-un Cents), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 15.023,10 (quinze mille vingt-trois Dollars américains et dix Cents) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature;
 - 3. Souscription et paiement par l'associé unique des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
 - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:



Première résolution:

L'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution:

l'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 150.231 USD (cent cinquante mille deux cent trente-et-un Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 29.910.099 USD (vingt-neuf millions neuf cent dix mille quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) à 30.060.330 USD (trente millions soixante mille trois cent trente Dollars américains) par l'émission de 150.231 (cent cinquante mille deux cent trente-et-une) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission total d'un montant de 851.314,81 (huit cent cinquante-et-un mille trois cent quatorze Dollars américains et quatre-vingt-un Cents) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), duquel un montant de 15.023,10 (quinze mille vingt-trois Dollars américains et dix Cents) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être payé au moyen d'un apport en nature d'un montant total de 1.001.545,81 USD (un million mille cinq cent quarante-cinq Dollars américains et quatre-vingt-un Cents) (!"Apport").

Troisième résolution:

l'associé unique décide de souscrire et de libérer les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'associé unique, représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'associé unique au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport est composé d'une créance détenue par l'associé unique.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant net de 1.001.545,81 USD (un million mille cinq cent quarante-cinq Dollars américains et quatre-vingt-un Cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport, qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- M. Stephen Andrew Calamari, gérant, résidant professionnellement au 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Paul Robert Berry, gérant, résidant professionnellement au 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, Royaume-Uni; et
- M. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, résidant professionnellement au Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l.: 30.060.330 (trente millions soixante mille trois cent trente) parts sociales.

Le notaire reconnaît que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions ci-dessous.



Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la manière qui suit:

"Art. 8. Le capital de la Société est fixé à 30.060.330 USD (trente millions soixante mille trois cent trente Dollars américains), représenté par 30.060.330 (trente millions soixante mille trois cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015169192/223.

(150186436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Polska Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 200.655.

L'an deux mille quinze, le six octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société FLAME S.A., une société anonyme de droit suisse, établie et ayant son siège social au 2, Riva Paradiso, Palazzo Mantegazza, CH-6900 Paradiso, inscrite au Registre de Commerce du canton de Tessin sous le numéro CHE-109.855.126,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paradiso, le 6 août 2015.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "POLSKA DEVELOPMENT S.A.".

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".



La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
 - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire établi au Luxembourg et nommé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1 er , 3), d) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. À la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par le dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B.

Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. En toute circonstance, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.



La société se trouve engagée par rapport aux tiers par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie "A' et d'un administrateur de la catégorie "B".

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 mai à 16:30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sur les bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant, tel que représenté, et libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:
- Monsieur Luca FERRARI, courtier, né le 12 septembre 1967 à Genova en Italie et domicilié au 32, Riva Paradiso, CH-6900 Paradiso, Suisse.
 - 3) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant:
- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - 4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:



La société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327.

- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.
 - 6) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 octobre 2015. 2LAC/2015/22738. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169184/160.

(150186687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Victorex, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 105.991.

L'an deux mil quinze, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VICTOREX S.A., avec siège social à L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs, constituée suivant acte reçu par Me Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 548 en date du 8 juin 2005.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 avril 2014, publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et des Associations n° 1829 en date 14 juillet 2014,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.991, L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Christine Torfs, demeurant à L-9740 Boevange, Maison 97,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Charles Megank, demeurant à L-9740 Boevange, Maison 97.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Denis Vandermissen, demeurant à Burgemeester Paul Ceuterickstraat, 9890 Asper (Gavere) Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1. Adoption du bilan au 31 décembre 2014 et du bilan de clôture.
- 2. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 4. Divers.
- II. Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée par lettres recommandées en date du 6 juillet 2015.

Les récépissés des lettres recommandées ont été déposés au bureau de l'assemblée.

- III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant 2.768 actions sur les 2.818, soit 98,22 %, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.



Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le bilan au 31 décembre 2014 et le bilan de clôture qui resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation Madame Christine Torfs, demeurant à L-9740 Boevange, Maison 97.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur préparera un rapport au terme de sa mission à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à onze heures trente.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: TORFS, MEGANK, VANDERMISSEN, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12494. Reçu soixante-quinze euros (75 €),

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169313/66.

(150187034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

V2 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 178.896.

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée V2 HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 178.896 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2137, du 3 septembre 2013, page 102.570 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés une seule fois depuis, par un acte passé pardevant le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218, du 28 janvier 2015, page 10.421.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.



L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

- I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Redéfinition des conditions préalables à toute cession de parts sociales; modifications correspondantes au paragraphe 6.4. des statuts;
 - 2. Redéfinition des pouvoirs des gérants, et modification correspondante des dispositions de l'article 7 des statuts;
- 3. Redéfinition des pouvoirs de représentation de la Société, et modifications correspondantes des dispositions de l'article 10 des statuts;
- 4. Définition des droits de vote des porteurs de parts, en cas de démembrement des parts en usufruit, d'une part, et de nue propriété, d'autre part, et modifications des dispositions du paragraphe 10.2 de l'article 10;
- 5. Redéfinition de certaines règles de quorum et de majorité lors des assemblées générales, et modifications correspondantes du paragraphe 13.2 de l'article 13; et
- 6. Définition des droits des usufruitiers, respectivement des nus propriétaires, sur les bénéfices, réserves et éléments du fonds social, en cas de démembrement des droits de propriété sur des parts sociales, aussi bien durant l'existence de la Société qu'après sa dissolution et lors de sa liquidation; modifications de l'article 15 et du paragraphe 16.2 de l'article 16, en conséquence des résolutions adoptées;
 - 7. Divers.
- II. Que les 164.500 (cent soixante-quatre mille cinq cents) parts représentant l'entièreté du capital social de 164.500.-EUR (cent soixante-quatre mille cinq cents euros) sont toutes représentées à la présente assemblée, en la personne de l'associé unique de la Société, de manière que celle-ci puisse être tenue sans avis de convocation spéciaux et préalables, et que la présente assemblée peut en conséquence souverainement statuer sur l'ensemble des points portés à son ordre du jour.
- III. Que l'associé unique représenté, ainsi que le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide qu'à partir d'aujourd'hui, toutes les cessions et transferts (y compris tous nantissements en garantie) de parts sociales à des tiers non associés, que ce soit entre vifs ou pour cause de décès, y compris par démembrement de propriété, ou de cession de droits démembrés, requièrent toujours l'accord unanime de tous les associés, donné en assemblée générale extraordinaire, à laquelle tous les associés devront pour ce genre de décisions être présents ou représentés.

L'assemblée décide en conséquence de modifier les dispositions du paragraphe 6.4 des statuts comme suit:

« **6.4.** En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions et transferts (y compris tous nantissements en garantie) de parts sociales à des tiers non associés, que ce soit entre vifs ou pour cause de décès, y compris par démembrement de propriété, ou de cession de droits démembrés, requièrent toujours l'accord unanime de tous les associés, donné en assemblée générale extraordinaire, à laquelle tous les associés devront pour ce genre de décisions être présents ou représentés.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter les pouvoirs du ou des gérants de catégorie A, par rapport à ceux des gérants de catégorie B, et d'y faire référence dans les statuts.

L'assemblée générale décide qu'en cas de partage des voix au conseil de gérance lors des votes, par rapport aux votes du ou des gérants de catégorie B, la voix du ou des gérants de catégorie A sera prépondérante, et la résolution proposée sera adoptée ou rejetée, dans le sens dans lequel le ou les gérants de catégorie A auront voté.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide d'ajouter les phrases suivantes au texte actuel du paragraphe 7.1 de l'article 7:

«L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de créer deux catégorie de gérants, à savoir, le(s) gérant(s) de catégorie A (le(s) gérant(s) de catégorie B).

Les résolutions au conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants. Toutefois, en cas de partage des voix lors de tels votes, entre la ou les voix des gérants de catégorie A et celles du ou des gérants de catégorie B, la voix du ou des gérants de catégorie A sera prépondérante, et la résolution proposée sera adoptée ou rejetée, dans le sens dans lequel le ou les gérants de catégorie A auront voté. La règle ci-avant cesse d'être applicable, lorsqu'en cas de pluralité de gérants de catégorie A ces derniers auraient émis des votes divergents entre eux, et dans ce dernier cas les gérants de catégorie A n'ont plus de voix prépondérantes.»



Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter les pouvoirs de représentation de la Société du ou des gérants de catégorie A, à l'égard des tiers.

L'assemblée générale décide que le principe de la signature conjointe d'au moins deux gérants (en cas de pluralité de gérants), reste acquis en conformité des statuts actuels, mais que des pouvoirs de représentation individuels sont dorénavant accordés au(x) gérant(s) de catégorie A, et que chaque gérant de catégorie A a le droit de représenter la Société seul, sous sa signature individuelle, à l'égard des tiers, pour les transactions de toute nature jusqu'à une contre-valeur de 5.000.000.-EUR (cinq millions d'euros) par opération.

L'assemblée générale décide qu'un tel pouvoir de représentation individuel n'est pas accordé au(x) gérants de catégorie B.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 10.2 lequel aura la teneur suivante:

« 10.2. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (gérant de catégorie A et gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Nonobstant ce qui précède, chaque gérant de catégorie A pourra valablement représenter la Société, sous sa signature individuelle, à l'égard de tous tiers, pour des transactions de toute nature jusqu'à une contrevaleur de 5.000.000.-EUR (cinq millions d'euros) par opération.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réglementer dans les statuts le droit de vote des porteurs de parts sociales, pour le cas où il existerait des démembrements du droit de propriété sur de telles parts.

L'assemblée générale décide que le droit de vote sera en toutes circonstances acquis à l'usufruitier, y compris pour les décisions qui concernent la dissolution et la liquidation éventuelles de la Société.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 12 des statuts, et d'ajouter une phrase au paragraphe 12.2., de la teneur suivante:

«En cas de démembrement de la propriété sur des parts sociales, entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote sera en toutes circonstances acquis à l'usufruitier, y compris pour les décisions qui concernent la dissolution et la liquidation éventuelles de la Société.».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renforcer les conditions de quorum et de majorité en matière de nomination et de révocation de gérants de catégorie A, et décide que pour nommer ou révoquer un gérant de classe A, il faudra dorénavant que tous les associés, représentant l'entièreté du capital social aient pris part au vote, et que l'entièreté (100%) du capital se soit prononcée en faveur de la résolution proposée, et ceci aussi bien si lesdites résolutions sont prises lors d'une réunion en assemblée des associés, que si elles l'étaient par la voie d'une résolution écrite entre associés.

L'assemblée décide par voie de conséquence de modifier l'article 13 des statuts, pour lui adjoindre un nouveau paragraphe 13.4 de la teneur suivante:

« 13.4. Par exception au paragraphe 13.2 ci-dessus, pour valablement nommer ou révoquer un gérant de classe A, la présence ou représentation de l'entièreté du capital social lors du vote est requise, et tous les associés (100% du capital) doivent se prononcer en faveur de la résolution proposée, et aussi bien si les résolutions sont prises lors d'une réunion en assemblée des associés, que si elles sont adoptées par la voie d'une résolution écrite entre associés.».

Sixième résolution

L'assemblée générale décide qu'en cas de démembrement du droit de propriété sur les parts sociales, par la création des droits de nue-propriété et d'usufruit, le droit exclusif à tous les bénéfices annuels, et réserves libres à la disposition de l'assemblée générale ordinaire annuelle, y compris d'éventuelles distributions de dividendes intérimaires décidés par les gérants, il appartient exclusivement à l'usufruitier.

L'assemblée décide, par ailleurs, que le droit à recevoir tout remboursement du capital social, ainsi que de tout boni liquidation et autres éléments du fonds social, ne constituant pas des bénéfices ou autres réserves libres distribués avant la dissolution de la Société, mais payés en cours de liquidation, il appartient exclusivement au nu propriétaire, et ce dès le moment de la dissolution de la Société avant l'arrivée de son terme, par mise en liquidation volontaire. L'assemblée décide que la même disposition, en faveur de l'associé nu propriétaire des parts, s'applique à tous autres événements entraînant la liquidation de la Société et la distribution de son fonds social, par décisions judiciaires ou d'office, ou autres événements extraordinaires.

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts, pour lui adjoindre les phrases suivantes:

«En cas de démembrement du droit de propriété sur les parts sociales, par la création des droits de nue-propriété et d'usufruit, le droit exclusif à tous les bénéfices annuels, et réserves libres à la disposition de l'assemblée générale ordinaire annuelle, y compris d'éventuelles distributions de dividendes intérimaires décidés par les gérants, il appartient exclusivement à l'usufruitier.».



En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le paragraphe 16.2 l'article 16 des statuts, pour lui adjoindre les phrases suivantes:

«Le droit à recevoir tout remboursement du capital social, ainsi que paiement de tout boni liquidation et autres éléments du fonds social, ne constituant pas des bénéfices ou autres réserves libres distribués avant la dissolution de la Société, mais payés en cours de liquidation, il appartient exclusivement au nu propriétaire, et ce dès le moment de la dissolution de la Société avant l'arrivée de son terme, par mise en liquidation volontaire. La même disposition en faveur de l'associé nu propriétaire des parts, s'applique à tous autres événements entraînant la liquidation de la Société et la distribution de son fonds social, par décisions judiciaires ou d'office, ou autres événements extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charge, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à 1.200.- EUR (mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, G. Saddi, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/21571. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1 er octobre 2015.

Référence de publication: 2015169315/154.

(150186630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Ô Poils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf, 3, rue de Pettingen.

R.C.S. Luxembourg B 200.673.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. Madame Christine DEMOL, sans profession, née le 15 juillet 1965 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-6852 Maissin (Belgique) 26, Av. Cdt de Laage de Meux;
- 2. Groupe Nessie du Lac S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-7462 Moesdorf, 3, Rue de Pettingen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.097,

Ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Alain GAUDIER, indépendant, demeurant à L-7462 Moesdorf 3, Rue de Pettingen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne Varietur» par la comparante, le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la "Loi") ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").
 - Art. 2. La Société aura la dénomination «Ô Poils S.à r.l.».
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de toilettage canin ainsi que la vente de produits et d'accessoires dérivés.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le siège social est établi à Moesdorf.



Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.
- **Art. 8.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 13. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.
- **Art. 16.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.



Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

- **Art. 17.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Intervention - Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

- Madame Christine DEMOL, prénommée

- Groupe Nessie du Lac S.A., prénommée

 Cent parts sociales
 100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cent quatre-vingt-dix euros (890,- EUR).

Décisions des associés

- 1) La Société est administrée par un gérant unique pour une durée indéterminée, à savoir:
- Madame Christine DEMOL, prénommée, La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-7462 Moesdorf, 3, rue de Pettingen.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DEMOL, A. GAUDIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/30297. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169333/128.

(150187127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck